


COVID 19

ACTIONS MENÉES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN.

Tous les services communautaires restent mobilisés et opérationnels durant la période de confinement.

Je veux une nouvelle fois exprimer un grand et sincère merci à tous les agents qui permettent à nos missions de s'exercer le mieux possible malgré un contexte difficile. Pour toute question ou demande concernant le fonctionnement des services communautaires :

 : 04 66 79 01 02

 : agglo@gardrhodanien.fr

GESTION DES DÉCHETS

Les **10 déchetteries du territoire restent fermées au public**, pour une durée indéterminée.

Seule la déchetterie de Saint-Nazaire reste ouverte de 8h à 11h50 pour les mairies et les professionnels uniquement munis de leur vignette d'accès.

Pour le lundi de Pâques, la déchetterie de Saint-Nazaire sera fermée toute la journée.

La collecte concernant les **points relais vêtements** ne se fait plus et ce, jusqu'à nouvel ordre. Il est important de ne plus déposer de vêtements dans les points de collecte pour éviter tout débordement.

La gestion des points d'apports volontaires du **verre et du papier** reste assurée. Il est demandé à tous de limiter ou de décaler les apports si cela est possible pour éviter les cas de débordements

Pour les **Ordures Ménagères Résiduelles** (poubelle noire) et les **emballages** (poubelle jaune), la collecte se fait dans les mêmes conditions que d'habitude (lieux et périodicité). **La collecte sera maintenue le lundi de Pâques.**

Les encombrants et les déchets verts ne doivent en aucune manière être placés dans les bacs d'ordures ménagères et emballages.

Au niveau du tri des emballages, de nombreux masques et gants ont été retrouvés sur les chaînes du centre de tri de Nîmes. Il est rappelé que ces déchets ne sont pas des emballages, et ne sont pas recyclables. Au-delà, ils constituent un danger pour les agents du centre de tri. **Ces déchets doivent être mis dans des sacs poubelles et jetés dans les containers d'ordures ménagères.**

Plus globalement, il est important, encore plus dans cette période, de suivre les règles liées à la collecte des déchets : jours de ramassage, respect des lieux de collecte en ne déposant pas n'importe quoi, n'importe où... N'oublions pas le travail déjà difficile des collecteurs, qui se démultiplient en cette période de crise.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Les équipes communautaires sont mobilisées et suivent la situation en liaison étroite avec les communes et les délégataires de services publics et ce, afin de garantir l'approvisionnement de l'eau potable et le traitement des eaux usées. Les travaux engagés et impératifs se poursuivent.

TRANSPORTS

Les lignes gérées par la Communauté d'agglomération sont fermées.

Seul le Transport à la Demande (TAD) et la navette urbaine de Bagnols-sur-Cèze restent en fonction pour permettre l'accès aux commerces alimentaires et aux professionnels de la santé, sous certaines conditions :

- Être muni d'une attestation de déplacement en règle ;
- Interdiction aux mineurs non accompagnés.

De plus, pour lutter contre la propagation du COVID-19, le nombre de personnes transportées est limité afin de conserver des distances suffisantes entre les personnes.

ENFANCE JEUNESSE

Les crèches, Relais Assistantes Maternelles, centres de loisirs (ALSH) et écoles de musique de l'Agglomération sont fermées au public.

Nous organisons, en lien avec l'Éducation Nationale, l'accueil des enfants des personnels soignants.

- **Bagnols-sur-Cèze :**
 - Pour les plus petits à la crèche « Petits Pas »
 - Pour les plus grands à l'ALSH Vigan-Braquet
- **Pont-Saint-Esprit :**
 - ALSH du Clos Bon Aure.

Les structures d'accueil sont ouvertes et les agents sont mobilisés différemment au jour le jour en fonction des besoins.

Nous mobilisons les animateurs, le personnel des multi-accueils et les agents d'entretien afin d'assurer ces accueils, qui, dorénavant, seront assurés également le week-end (notamment le week-end de Pâques).

Rappel : toute demande concernant un accueil en crèche ou en ALSH doit nécessairement transiter par le **numéro de téléphone unique : 04 66 79 01 02.**

Un soutien particulier est apporté quotidiennement aux assistantes maternelles du territoire qui aujourd'hui encore assurent un lien essentiel avec les familles.

A noter enfin que l'entraide fonctionne entre structures, puisque plusieurs agents des crèches de l'Agglo se sont proposés pour renforcer les équipes des EHPAD de Bagnols-sur-Cèze en qualité d'infirmière, de lingère...

Nos équipes maintiennent le lien entre agents grâce à WhatsApp et autres applications ainsi qu'avec les familles avec les mails et autres sms.

ECOLES DE MUSIQUE

Chaque fois que cela est possible, les professeurs des écoles proposent à leurs élèves la mise en place de tutoriels sur des supports vidéo et restent en lien par contacts mail, téléphone ou groupe de discussion.

Pendant la période de vacances scolaires, les professeurs continuent à dispenser par internet leurs cours aux élèves qui le souhaitent.

CUISINE CENTRALE

Malgré la fermeture des crèches et des écoles, le personnel de la cuisine reste mobilisé pour assurer les repas des sites recevant les enfants des personnels de santé ainsi que la production et la distribution des repas pour le portage à domicile en direction des personnes âgées et à mobilité réduite.

Les demandes sont en augmentation et nous nous efforçons d'y répondre en fonction de nos capacités de production et de livraison.

RELATIONS ENTREPRISES :

1- Dispositifs d'aides aux entreprises :

Vu les difficultés économiques liées à la crise sanitaire, la Communauté d'agglomération, par l'intermédiaire du service de l'Office des entreprises, vient en appui des chambres consulaires pour soutenir et informer les professionnels sur les différentes aides à leur disposition.

Contacts importants à retenir :

CCI : missionnée par le Gouvernement pour être l'interlocuteur de 1er niveau.

Cellule de crise avec un email de contact dédié : covid19@gard.cci.fr

(Indiquer impérativement votre numéro de téléphone, votre activité et votre commune d'implantation)

Téléphone : 04 66 87 96 96 (entre 8h et 18h du lundi au vendredi)

<https://gard.cci.fr/> et <http://f.info.gard.cci.fr/>

CMA 30 - Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gard : Information aux entreprises artisanales.

Téléphone : 04 66 62 80 00 et par email : rp-contact@cma-gard.fr

<http://www.cma-gard.fr/>

Chambre d'Agriculture du Gard - Cellule de crise

Par email: agricrise@gmail.com

<https://gard.chambre-agriculture.fr/>

La Région Occitanie – Aides en complément des mesures de l'État

N° Vert dédié pour les dispositifs d'aides aux entreprises de la Région: 0800.313.101

Les services de la Région : 3010 et <https://hubentreprendre.laregion.fr>

L'Office des Entreprises - retrouvez tous les documents officiels, les démarches, les formulaires et toutes les informations utiles mis à jour sur une seule page :

<http://www.officedesentreprises.fr/index.php/actus/243-votre-entreprise-est-impactee-par-le-coronavirus-covid-19>

2- Points de vente de producteurs et produits locaux (circuits courts) :

Différentes initiatives provenant des communes, de la FD du CIVAM, de la Région, de la JCE, de la CCI permettent d'annoncer les points de vente ouverts.

L'Office des entreprises centralise ces informations et propose sur son site de visualiser les **60 points** de vente recensés à ce jour avec une mise à jour régulièrement.

http://www.officedesentreprises.fr/index.php/actus/244-les-points-de-vente-d-e-producteurs-ouverts-pendant-le-confinement?fbclid=IwAR2wSppLYFQ2hn_5h8BnLBYYgCu18J215wSJmQ2u1jYfKgeMvtV2ZOLE6qM

3- Relais de l'information sur les réseaux sociaux

Une équipe relaie les publications utiles des partenaires et des autorités dès lors que se présente une évolution dans les directives, aides et soutiens aux entreprises.

4- Soutien par le paiement des factures et versement transport

Le service des finances de l'Agglomération a mandaté la totalité des factures qui lui sont parvenues en liaison étroite avec les services des trésoreries de la DGFIP.

Enfin, le conseil communautaire aura à se prononcer sur un remboursement de la VT, payée par les entreprises de 11 salariés et plus, au cas par cas et selon des critères définis comme par exemple le chiffre d'affaires ou d'autres dispositifs en cours d'élaboration.

TOURISME :

Toute l'équipe du Tourisme est en télétravail et reste en contact régulier avec les socio-professionnels du territoire pour travailler ensemble à la **gestion de crise (concernant notamment les formalités administratives, les reports d'emprunts, les modalités financières...)** mais aussi à la **préparation de la sortie de crise : Phoning auprès des socio-pro et visio-conférences.**

L'office du Tourisme relaie les informations de l'Office des Entreprises.

Actions menées :

1. CREATION D'UN GROUPE FACEBOOK "PRO"

Animé par l'équipe de Provence Occitane, ce groupe permet le partage quotidien d'infos sur le tourisme, les aides mises en place, les bonnes initiatives, les producteurs... 61 membres socioprofessionnels sont inscrits et partagent aussi leurs bonnes pratiques.

2. NEWSLETTERS «PRO » TOUS LES MERCREDIS

3 newsletters ont déjà été envoyées aux professionnels du tourisme.

Parmi les thèmes abordés :

- Le nouveau groupe Facebook
- Mesures gouvernementales
- Aides CRT Occitanie / nouvelle plateforme gouvernementale
- Guide des bonnes pratiques commerciales et marketing pendant le confinement
- Ordonnance du gouvernement sur décret report de séjours
- Actualité de Provence Occitane (formations, marketing...)

DROIT DES SOLS :

Les délais pour assurer le bon fonctionnement des services publics, tout en protégeant les droits des administrés ont été adaptés à la crise sanitaire.

Une période « juridiquement protégée » s'est ouverte le 12 mars : tous les délais pour accomplir des formalités et qui ont expiré ou qui expirent durant cette période, reprendront 1 mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Concrètement, cela signifie en matière d'ADS que :

I - La suspension des délais ne signifie pas « silence vaut accord », donc **aucun tacite**

II - 2 cas de figures en ce qui concerne les délais :

1) Suspension des délais d'instruction : pour les dossiers déposés avant le 12 mars et dont les délais devaient expirer après le 12 mars :

Les délais d'instruction en cours au 12 mars 2020 sont suspendus et reprendront au terme de la période de référence.

2) Report des délais : pour les dossiers déposés après le 12 mars

Le point de départ de leur instruction (lettre du 1^{er} mois, décision, etc..) est reporté au terme de la période dérogatoire.

III - Les délais de recours (dont celui des tiers à l'encontre des permis de construire) qui sont en principe de deux mois à compter de l'affichage de l'autorisation sur le terrain sont concernés par cette ordonnance.

En clair, un permis affiché pendant l'état d'urgence sanitaire ne devrait pas faire courir le délai contentieux, qui s'enclenchera automatiquement au terme de la fin de l'état d'urgence + 1 mois et ce pendant 2 mois.

SOLIDARITES :

Les réseaux d'entraide et de soutien aux plus vulnérables fonctionnent.

Plusieurs personnes Sans Domicile Fixe sont suivies et prises en charge. Le CCAS de Bagnols-sur-Cèze coordonne l'aide alimentaire pour le territoire en lien avec l'Entraide protestante, le Secours populaire, les Restos du cœur, la MAS et Riposte pour les plus démunis de nos concitoyens du Gard rhodanien. Il en est de même pour le CCAS de Pont-Saint-Esprit en lien avec les associations spiripontaines (Le Logis du Soleil, le Far Saint-Vincent, la Croix-Rouge, le secours catholique, l'Abbé Pierre). Des permanences de Riposte et du Samu social sont organisées au gymnase George-Ville deux demi-journées par semaine

Peu importe leur lieu de résidence, les personnes référencées auprès de ces associations peuvent appeler le CCAS de Bagnols-sur-Cèze pour un rendez-vous afin d'organiser la distribution.

Les personnes non référencées mais dans le besoin doivent préalablement avoir pris contact avec la mairie de leur lieu de résidence qui devra leur attribuer un document reconnaissant leur qualité pour bénéficier de l'aide alimentaire puis appeler le CCAS de Bagnols-sur-Cèze qui centralise au [04.66.39.65.00](tel:04.66.39.65.00). Ce numéro est également valable pour le dépôt des dons alimentaires et pour les personnes qui souhaitent apporter une aide.

Le CCAS de Pont-Saint-Esprit répond de 9h à 12h au 04.66.90.58.52

Le Réseau RESAVI est opérationnel notamment sur l'aide à apporter aux victimes de violences conjugales. En cas de danger il faut téléphoner au 17.

Les aires d'accueil des gens du voyage fonctionnent normalement.

POUR S'INFORMER :

Pour vous tenir au courant des évolutions de la situation en Gard rhodanien, les réseaux sociaux et le site Internet de l'Agglomération sont mis à jour quotidiennement.

Vous pouvez contacter l'Agglomération :

Par téléphone au 04.66.79.01.02

Par courriel : agglo@gardrhodanien.fr

Violences conjugales

Le Réseau RESAVI et les associations partenaires fonctionnent afin de répondre aux besoins.

Numéro Vert : 3919

Retrouvez toutes les recommandations liées au Coronavirus COVID-19 sur les sites :

www.interieur.gouv.fr

www.gouvernement.fr

Ou par téléphone, au numéro vert 24h/24 et 7j/7 :

0 800 130 000

En cas de symptômes (toux, fièvre) qui font penser au Covid-19 : rester au domicile, éviter les contacts, appeler votre médecin avant de vous rendre à son cabinet.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, appeler le SAMU-Centre 15.